

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation — script-expert.fr

Version du 29 juin 2026 — à faire valider par un conseil juridique avant mise en ligne.

■ ■ **Avertissement.** Ce document est une base de travail rédigée à titre d'assistance, et **non un avis juridique**. Il doit être **relu et validé par un avocat** avant publication. Les champs [À COMPLÉTER] doivent être renseignés ; certaines clauses (reconduction tacite, non-remboursement, limitation de responsabilité, TVA) appellent une vérification professionnelle.

Article 1 — Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (les « CGV ») régissent l'accès et l'utilisation du service en ligne **script-expert.fr** (le « Service »), édité par [RAISON SOCIALE] (l'« Éditeur »), ainsi que la souscription des abonnements payants.

Le Service est un logiciel en ligne (SaaS) d'**assistance à la rédaction de rapports d'expertise judiciaire**, destiné à des **professionnels** — notamment les experts judiciaires — agissant pour les besoins de leur activité.

Article 2 — Définitions

- **Client** : le professionnel qui souscrit un abonnement au Service.
- **Utilisateur** : toute personne accédant au Service via le compte du Client.
- **Compte** : l'espace personnel permettant d'accéder au Service.
- **Abonnement** : la formule payante souscrite par le Client, telle que décrite sur la page « Offres ».
- **Contenus** : les documents, pièces, données et textes importés ou produits par le Client au moyen du Service.
- **Période** : la durée d'engagement de douze (12) mois définie à l'Article 8.

Article 3 — Acceptation des CGV

La création d'un compte et la souscription d'un abonnement emportent **acceptation pleine et entière des présentes CGV**. L'Éditeur peut modifier les CGV ; la version applicable est celle en vigueur à la date de la commande ou de son renouvellement (voir Article 17).

Article 4 — Description et périmètre du Service

4.1 Le Service assiste l'expert dans l'organisation des pièces, la structuration et la mise en forme de ses rapports, le suivi du contradictoire et la préparation de projets de texte. Le principe directeur est : « **L'IA propose, l'expert valide** ».

4.2 **L'expert demeure seul auteur et seul responsable** de son rapport, de ses analyses et de ses conclusions. Le Service ne se substitue pas au jugement de l'expert et **ne constitue pas un conseil juridique**.

4.3 **Périmètre.** Le Service est conçu pour les **expertises civiles judiciaires** et certaines familles de spécialités techniques (bâtiment et travaux publics, immobilier, comptabilité-finance, informatique, industrie, automobile, et assimilées). Il **n'est pas destiné** au traitement de données de santé (qui nécessiteraient un hébergement certifié HDS) ni aux procédures pénales. Le Client s'engage à **ne pas importer de telles données** dans le Service.

4.4 Le Service évolue ; l'Éditeur peut faire évoluer ses fonctionnalités, sous réserve de ne pas dégrader substantiellement les caractéristiques essentielles de l'Abonnement en cours.

Article 5 — Inscription et compte

5.1 Le Client garantit l'exactitude des informations fournies lors de l'inscription. Il est responsable de la **confidentialité de ses identifiants** et de toute activité réalisée depuis son Compte.

5.2 Un essai gratuit peut être proposé ; il est limité dans le temps et en fonctionnalités, et n'emporte aucun engagement.

5.3 L'Éditeur peut suspendre un Compte en cas d'utilisation non conforme aux présentes CGV, après information du Client.

Article 6 — Prix

6.1 Les tarifs des Abonnements sont indiqués sur la page « Offres » du site, **hors taxes (HT)**. Le prix est **affiché sous forme mensuelle HT** (par exemple « 49 €/mois HT ») à titre de référence ; il correspond à un **engagement annuel** et est **facturé annuellement d'avance** (voir Articles 8 et 10).

6.2 Le **montant effectivement facturé** correspond à douze (12) fois le tarif mensuel HT, prélevé en une seule fois pour la Période, **majoré de la TVA**. Le montant annuel HT est rappelé sur la page « Offres » et, avec la TVA, avant la validation de la commande.

6.3 Les prix sont indiqués en euros **hors taxes**. La **TVA au taux en vigueur, actuellement de 20 %**, s'ajoute au prix HT. Le montant **toutes taxes comprises (TTC)** est affiché avant la validation de la commande et figure sur la facture.

6.4 L'Éditeur peut modifier ses tarifs à tout moment. Les **nouveaux tarifs s'appliquent au prochain renouvellement** ; le prix de la Période en cours n'est pas modifié.

Article 7 — Souscription

La souscription s'effectue en ligne. La commande est ferme et définitive après validation du paiement. Une confirmation et une facture sont adressées au Client par voie électronique.

Article 8 — Durée et engagement

8.1 L'Abonnement est souscrit pour une **durée ferme de douze (12) mois** à compter de la date de souscription (la « Période »). Le Client s'engage pour l'intégralité de cette Période.

8.2 L'offre d'essai gratuit n'emporte aucun engagement et prend fin automatiquement à son terme, sauf souscription d'un Abonnement payant.

Article 9 — Reconduction tacite

9.1 À l'issue de chaque Période, l'Abonnement est **reconduit tacitement** pour une nouvelle période de **douze (12) mois**, aux conditions et au tarif en vigueur au jour du renouvellement, sauf résiliation dans les conditions de l'Article 11.

9.2 À titre d'information, l'Éditeur s'efforce d'adresser au Client, par courriel, un **rappel de l'échéance et de la reconduction** avant la date anniversaire. L'absence de rappel n'affecte pas la validité de la reconduction.

Article 10 — Facturation et paiement

10.1 L'Abonnement est **payable annuellement d'avance**, par carte bancaire, via le prestataire de paiement sécurisé **Stripe**. **Aucune donnée de carte n'est conservée par l'Éditeur**.

10.2 Le **premier paiement** (montant annuel TTC) est dû au jour de la souscription. Les paiements suivants sont **prélevés automatiquement à chaque date anniversaire**, au titre de la reconduction.

10.3 En cas de **défaut ou d'échec de paiement**, l'Éditeur peut **suspendre l'accès** au Service après information du Client, sans que cette suspension ne libère le Client des sommes dues au titre de la Période en cours.

Article 11 — Résiliation

11.1 Le Client peut résilier son Abonnement pour qu'il **ne soit pas reconduit**, en notifiant sa décision **au moins trente (30) jours avant la date d'échéance** de la Période en cours, depuis son espace client ou par courriel à [ADRESSE E-MAIL].

11.2 La résiliation **prend effet au terme de la Période en cours** : le Client conserve l'accès au Service jusqu'à cette date, et l'Abonnement n'est pas reconduit.

11.3 **Aucune résiliation en cours de Période ne donne lieu à remboursement** (voir Article 12).

11.4 L'Éditeur peut résilier l'Abonnement de plein droit en cas de **manquement grave** du Client (notamment usage non conforme, import de données interdites, défaut de paiement persistant), après mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours.

Article 12 — Absence de remboursement

12.1 L'Abonnement étant souscrit pour une **durée ferme de 12 mois et payé d'avance**, **aucun remboursement, total ou au prorata, n'est dû** en cas de résiliation anticipée à l'initiative du Client, de non-utilisation du Service, ou de résiliation pour manquement du Client.

12.2 Les sommes versées au titre de la Période en cours restent **acquises à l'Éditeur**.

Article 13 — Absence de droit de rétractation (professionnels)

Le Service étant souscrit par un **professionnel pour les besoins de son activité**, le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation au bénéfice des consommateurs **ne s'applique pas**. [À adapter par le conseil

juridique si une offre devait viser des non-professionnels.]

Article 14 — Obligations du Client

Le Client s'engage à : utiliser le Service conformément aux lois et aux présentes CGV ; **respecter le secret professionnel** et ses obligations déontologiques d'expert ; ne pas importer de données interdites (données de santé, pièces couvertes par le secret de l'instruction pénale) ; ne pas tenter de détourner ou de porter atteinte à la sécurité du Service ; conserver une copie de ses Contenus.

Article 15 — Intelligence artificielle : fonctionnement et limites

15.1 Le Service met en œuvre des fonctionnalités d'**intelligence artificielle** (modèle de langage) pour proposer des projets de texte et des suggestions. Ces productions sont des **brouillons** qui peuvent comporter des erreurs ou des imprécisions.

15.2 **La supervision humaine est requise** : l'expert relit, corrige et **valide** chaque élément avant utilisation. L'Éditeur **ne garantit pas l'exactitude, l'exhaustivité ni l'adéquation** des contenus générés. Le Service constitue une aide à la rédaction et **non une aide à la décision** juridictionnelle.

15.3 Le modèle d'IA utilisé est fourni par un prestataire établi dans l'Union européenne ; les données sont hébergées en France. Les conditions de traitement figurent dans la Politique de confidentialité.

Article 16 — Propriété intellectuelle

16.1 **Contenus du Client.** Le Client **reste seul titulaire** de ses Contenus et des rapports qu'il produit. Il concède à l'Éditeur une licence limitée, strictement nécessaire à la fourniture du Service (stockage, traitement, génération de suggestions).

16.2 **Service.** Le Service, ses logiciels, marques et éléments graphiques demeurent la propriété exclusive de l'Éditeur. L'Abonnement confère un **droit d'usage personnel, non exclusif et non cessible**, pour la durée de l'Abonnement.

Article 17 — Données personnelles et confidentialité

17.1 L'Éditeur traite les données personnelles conformément au RGPD et à sa **Politique de confidentialité**, qui fait partie intégrante des présentes.

17.2 Lorsque le Client traite, via le Service, des données personnelles dont il est responsable, l'Éditeur agit en qualité de **sous-traitant** au sens de l'article 28 du RGPD, dans les conditions d'un **contrat de sous-traitance** mis à disposition du Client.

17.3 L'Éditeur s'engage à une obligation de **confidentialité** sur les Contenus du Client et met en œuvre des mesures de sécurité appropriées. [Préciser les sous-traitants ultérieurs : hébergeur, prestataire d'IA, prestataire de paiement.]

Article 18 — Disponibilité et maintenance

L'Éditeur s'efforce d'assurer la disponibilité du Service selon une obligation de **moyens**. Des interruptions peuvent survenir pour maintenance, mise à jour ou cause indépendante de sa volonté. [Préciser, le cas échéant, un éventuel engagement de disponibilité.]

Article 19 — Responsabilité

19.1 Le Service étant un outil d'assistance, **la responsabilité du contenu, de la conformité et du dépôt des rapports incombe exclusivement au Client**, seul auteur de ses travaux.

19.2 La responsabilité de l'Éditeur ne saurait être engagée pour les conséquences de l'usage des productions de l'IA non vérifiées par l'expert, ni pour la perte de Contenus dont le Client n'aurait pas conservé de copie.

19.3 En tout état de cause, et dans la limite permise par la loi, la responsabilité de l'Éditeur au titre des présentes est **plafonnée au montant des sommes versées** par le Client au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur. Sont exclus les **dommages indirects**. [Clause à valider par le conseil juridique.]

Article 20 — Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 21 — Modification des CGV

L'Éditeur peut modifier les présentes CGV. Les Clients sont informés des modifications substantielles ; celles-ci s'appliquent au renouvellement de l'Abonnement. La poursuite de l'utilisation vaut acceptation.

Article 22 — Droit applicable et litiges

22.1 Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.

22.2 En cas de litige, les parties rechercheront une solution amiable avant toute action. [Mention médiation de la consommation non requise en B2B — à confirmer.]

22.3 À défaut d'accord amiable, **compétence est attribuée aux tribunaux de [VILLE]**, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. [À valider — clause attributive de compétence admise entre professionnels.]

Article 23 — Dispositions diverses

Si une stipulation des présentes était jugée nulle, les autres resteraient applicables. Le fait pour l'Éditeur de ne pas se prévaloir d'une clause ne vaut pas renonciation.

Mentions à compléter

- [RAISON SOCIALE], forme [SAS ...], capital [MONTANT], siège [ADRESSE], **RCS / SIRET [À COMPLÉTER]**, TVA intracommunautaire [À COMPLÉTER].
- Directeur de la publication : [NOM].

- Contact : [ADRESSE E-MAIL].
- Hébergeur : [NOM, ADRESSE de l'hébergeur].
- Renseigner [VILLE] du tribunal compétent et [ADRESSE E-MAIL] de résiliation.

Points à faire trancher par le conseil juridique

- Statut TVA : **assujetti, 20 % en sus** (cohérence avec Stripe — voir ci-dessous).
- **Stripe** : les prix créés par l'application sont en **HT** ; activer **Stripe Tax** (ou un taux de taxe 20 %) pour que la TVA soit facturée. À faire avant l'ouverture des paiements réels.
- Licéité de la **reconduction tacite** et de la clause de **non-remboursement** en B2B.
- **Limitation de responsabilité** (plafond / exclusion des dommages indirects).
- **Clause attributive de compétence** entre professionnels.
- Articulation avec la **Politique de confidentialité** et le **contrat de sous-traitance (art. 28)**.